

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 63

**chargée de l'examen du Postulat de M. Olivier Thorens et consorts
« Pour des loisirs lacustres préservant le climat »**

Présidence :	Gaelle MIELI (soc.)
Membres présents :	Mme Karine BEAUSIRE BALLIF (soc.) ; Mme. Carolina CARVALHO (soc.) ; Mme Sarah DEPALLENS (soc.) ; Mme Valérie d'ACREMONT (Les Verts) ; Mme Marie Thérèse SANGRA (Les Verts) ; M. Olivier THORENS (Les Verts) ; M. Oliver KÄSER (PLR) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; Mme Marlène BERARD (PLR) ; Mme Magali CRAUSAZ MOTTIER (EàG) ; Mme Virginie CAVALLI (v'lib.) ; M. Thibault SCHALLER (UDC)
Membres excusés :	--
Membres absents :	--
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de SECURITE ET ECONOMIE
Invité-e(-s) :	--
Notes de séances	M. Assadour MATTHEY

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 17.01.2025

Début et fin de la séance : 8h00-8h32

Le postulant résume les enjeux de son postulat, qui vise à limiter les émissions des bateaux de location à moteur sur les espaces de location mis à disposition par la ville en remplaçant les moteurs thermiques des bateaux à louer par des moteurs électriques d'ici à 2030.

Le municipal en charge de Sécurité et Économie rappelle un autre postulat visant à la réduction d'ici à 2030 des émissions de tous les bateaux des ports lausannois. Il invoque la difficulté de distinguer entre les différents exploitants de bateaux et rappelle le principe d'égalité de traitement et le devoir de faire des règles générales et abstraites. Il précise également que les concessions de location de bateaux sont une activité professionnelle dont il doit être possible de vivre.

Plusieurs commissaires se disent favorables aux incitations mais s'opposent aux interdictions. Un·e commissaire considère que les incitations ne sont pas suffisantes pour les questions environnementales. Un·e commissaire mentionne l'absence d'alternative proposée en termes de soutien. Un·e commissaire mentionne la diminution du bruit qui suit le changement en moteur électrique et l'amélioration de la

Conseil communal de Lausanne

qualité de vie qui en résulte. Plusieurs commissaires rappellent que le plus gros pollueur du Léman est la CGN, un·e commissaire s'interroge sur l'extension du champ d'application au club de ski nautique et manifeste sa crainte quant à la vente de bateaux à l'étranger pour acheter des nouveaux bateaux afin de respecter l'échéance.

Plusieurs commissaires considèrent que le champ d'application du postulat est délimité par rapport aux différents exploitants de bateaux puisqu'il ne vise que les bateaux de loisir à louer. En outre, un·e commissaire précise qu'à l'inverse des automobiles, il est possible de changer uniquement le moteur d'un bateau. Le postulant confirme que les bateaux visés par le postulat ont des moteurs hors-bords. Un·e commissaire précise également qu'il y a un marché de l'occasion important pour ces moteurs thermiques et que donc les charges pourraient être diminuées pour les exploitants. Il est aussi rappelé que l'utilisation du pétrole doit diminuer et cette énergie doit être remplacée petit à petit, ce qui peut se faire facilement dans le secteur visé par le postulat.

En général, les commissaires sont d'accord avec le Municipal sur le besoin de respecter l'égalité de traitement et sur la nécessité d'avoir des règles générales et abstraites. Certains considèrent que le renvoi du postulat à la municipalité permettra d'étudier ces notions plus en détails au sujet des bateaux lausannois.

Vote 9 oui 4 non 0 abstentions

Conclusion(s) de la commission : Le postulat est renvoyé à la municipalité pour rapport et préavis.

Lausanne, le 18 février 2025

Le rapporteur/la rapportrice :